35 points

1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes
(max = 40 points)

35 points

2- Ecart du taux d'augmentation individuelle entre les femmes et les hommes
(max = 35 points)

/ points

3- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour de congé maternité
(max = 15 points)

5 points

4- Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations
(max = 10 points)

Confidential - Company Proprietary